



PROGRAMME DE FORMATION ACTEUR PRAP

IBC

Prérequis : Aucun

Objectifs : Cette formation-action PRAP a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles

Durée pédagogique : 14 heures en présentiel réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'entreprise. Cette formation peut être organisée sur plusieurs séquences espacées d'une durée permettant d'assurer la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés. Ce découpage est indicatif, il peut varier en fonction du nombre et du niveau des stagiaires, ainsi que des contraintes propres à l'entreprise. Il est admis de regrouper plusieurs séquences sur une même demi-journée ou sur une journée si cela s'avère nécessaire.

Public : Toute personne travaillant au sein d'une entreprise. La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, les conditions d'accueil seront évaluées après entretien en fonction du handicap.

Nombre de participants : 1 à 10 participants par session.

Lieu : Au sein de l'entreprise

Modalités et délais d'accès : Dès lors que toutes les démarches administratives ont été réalisées et validées par le client.

Formateur : Formateur PRAP 2S/ IBC. Celui-ci est formé par un organisme de formation habilité par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Méthodes pédagogiques: Formation théorique (exposés, questions et exercices) et pratique. Évaluation en continu.

Outils pédagogiques :

- 1 caisse avec poignées
- 1 caisse sans poignée
- Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées
- Des vidéos de présentation
- Fascicule de support de formation pour chaque participant
- Vidéos

Validation: Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP IBC. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage «Maintien et Actualisation des Compétences» (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative. Un certificat de réalisation, ainsi qu'une attestation de fin de formation vous seront remis également à l'issue de la formation.



O.F.P.O.I (Organisme de la Formation Professionnelle de l'Océan Indien) |

www.ofpoi.com | contact@ofpoi.com | GSM : 06 93 06 40 86 | SIRET 90191945600029 |

« Enregistré sous le numéro d'activité 04973406597, ce numéro ne vaut pas agrément de l'état », Version 1 Juillet 2023



PROGRAMME DE FORMATION ACTEUR PRAP

IBC

Programme de la formation :

-Domaine de compétences 1 : Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

-Domaine de compétences 2 : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

-Domaine de compétences 3 : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

Contenu de la formation :

Domaine de compétences 1

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- Connaître les risques de son métier
- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

Domaine de compétences 2

- Connaître et repérer les limites le fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

Domaine de compétences 3

- Proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des causes identifiées au cours de son analyse, en agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail et en prenant en compte les principes généraux de prévention.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort (PSPEE)



O.F.P.O.I (Organisme de la Formation Professionnelle de l'Océan Indien) |

www.ofpoi.com | contact@ofpoi.com | GSM : 06 93 06 40 86 | SIRET 90191945600029 |

« Enregistré sous le numéro d'activité 04973406597, ce numéro ne vaut pas agrément de l'état », Version 1 Juillet 2023